

SEANCE DU Lundi 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'Avril, sous la Présidence de Mme Evelyne GRIMAULT, Maire.

Etaient présents :

Mmes CATTÉ, COUPÉ, GRIMAULT, NICOLLE, RIMELIN, RONDELLO, RUELLAND et THIBAUT
Mrs AIBECHE, CHATELAIN, JAN, LE CHAPELAIN, LEMASSON, MAYET, PICHON

Étaient excusé :

Procuration :

Était absent :

Secrétaire de Séance : M. Vincent PICHON

.....

A l'ordre du jour :

- 1) Autorisation de signature de la convention tripartite avec la Fédération des Pêcheurs et le club de modélisme
- 2) Indemnités des adjoints
- 3) Fonds de concours du SMIEL
- 4) Questions diverses :
 - Projet panneaux photovoltaïques
 - Location de la salle et des Bretonnières : passage en prélèvement
 - Adhésion FGDon (frelons asiatiques)
 - Reprise des concessions (2^{ème} partie) par l'entreprise Beaumont
 - ... / ...

1) OBJET : Autorisation de signature de la convention tripartite portant droit d'utilisation de l'étang des Bretonnières

Madame Le Maire explique que la convention fixant les modalités d'utilisation par le club d'aéromodélisme et par l'association Aux Pêcheurs d'Angers Loir a dû être modifiée et la présente au Conseil Municipal.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2) OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune. Considérant que la commune compte actuellement une population totale de 574 habitants, le conseil municipal doit approuver les indemnités versées aux adjoints calculées sur ces bases.

♦ Les indemnités des adjoints, sont, calculées par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune soit :

- 1^{er} Adjoint Mme THIBAUT Béatrice, indemnité brute maxi 11.77 % de l'IB terminal soit 483,81€/mois
- 2^{ème} Adjoint Mr PICHON Vincent, indemnité brute maxi de 11.77 % de l'IB terminal soit 483,81€/mois
- 3^{ème} Adjoint Mme CATTÉ Isabelle, indemnité brute maxi de 11.77 % de l'IB terminal soit 483,81€/mois

Les indemnités des adjoints seront versées à compter du 21 Mars 2026.

Les indemnités ainsi proposées évolueront automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les indemnités proposées.

NOMS	FONCTION	Pourcentage	Montant
THIBAUT Béatrice	1 ^{ère} adjointe	11,77 %	483,81 €
PICHON Vincent	2 ^{ème} Adjoint	11,77 %	483,81 €
CATTÉ Isabelle	3 ^{ème} Adjointe	11,77 %	483,81 €

3) OBJET : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour la maintenance curative (cumul dépannages 2024-2025).

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de MONTREUIL SUR LOIR par délibération du Conseil en date du 27 avril 2026, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
	Montreuil-sur-Loir	725,83 €	75%	544,37€	2024-2025

- Maintenance du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période de 2024-2025
- montant de la dépense 725,83 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **544,37 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de MONTREUIL SUR LOIR

Le Comptable de la Collectivité de MONTREUIL SUR LOIR

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

4) QUESTIONS DIVERSES :

- **Panneaux photovoltaïques.**

2 projets sont en cours sur la commune :

- un privé (Société Pigeon aux anciennes carrières) ;
- un communal, au lieu-dit Chandoiseau, dans le respect de la faune et de la flore, qui permettrait à la commune de développer les énergies renouvelables et de bénéficier d'un loyer annuel de 4000 € pendant 30 ans.

- **Passage du paiement en prélèvement pour les locations de salle**

A partir de septembre 2026, le prélèvement sera obligatoire pour la location de la salle communale et des Bretonnières (comme dans beaucoup de communes aux alentours et à la demande du Trésor Public).

Les mandats de prélèvements seront signés à la signature du contrat (un pour la caution, un pour la location). Seul le mandat pour la location sera prélevé immédiatement.

Les règles seront précisées dans le contrat de location.

- **Proposition d'adhésion au FGDON (lutte contre les frelons asiatiques et les nuisibles)**

Cette fédération regroupe des professionnels qui souhaitent préserver la nature tout en détruisant les « nuisibles ».

Les citoyens pourraient bénéficier ainsi des services de professionnels tout en sécurité, et la commune participerait à la hauteur de la moitié des frais.

Le coût de l'adhésion annuelle revient à environ 1€/habitant.

Une commission composée de Mmes COUPÉ, MENANT et Mrs AIBECHE et CHATELAIN étudiera ce dossier et organisera une réunion publique.

- **Reprise concessions au cimetière :**

La deuxième partie sera faite cette année.

- **Projet électrique (France Réseau) :**

Cette société souhaite installer, moyennant loyer, une armoire électrique afin de renforcer le réseau près du calvaire au rond-point à l'entrée de Montreuil en venant de Seiches.

Le conseil demande des informations complémentaires (dimensions, nuisances) avant de se prononcer.

- **Site internet de la commune :**

Le site actuel de la commune n'est plus en fonctionnement, ni actualisé.

Un nouveau site est en cours de création.

Une commission de communication a été mise en place (Mmes CATTÉ, COUPÉ, MENANT et RONDELLO).

- **Nominations de conseillers auprès de la CCALS et de syndicats.**

- **Dispositif argent de poche**

Ce dispositif permettrait à des jeunes de 14 à 17 ans d'effectuer des missions ponctuelles de 3h rémunérées 15 €) pendant les vacances scolaires.

- **AGENDA :**

Commémoration du 8 mai à 11h au monument aux morts.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Lundi 18 Mai 2026 à 20h30.**

Fait à Montreuil sur Loir, les jours, mois et aux susdits,

Ont signé au registre tous les membres, Séance levée à : 22h37

Evelyne GRIMAUULT

Maire



Vincent PICHON,

Secrétaire de Séance

